



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU LUNDI 20 JANVIER 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Ayant pris part : 14

L'an deux mille vingt et le lundi vingt janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

14/01/2020

Présents : M CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSEMAT, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU et M. ROUQUIÉ.

Date d'affichage

14/01/2020

Excusés représentés : M. BAÏSSE (représenté par M CHAMAYOU), Mme ROUMEGOUS (représentée par M. TESSEYRE) et Mme RÉGY (représentée par M COMBES).

Absents : Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme SALVAYRE, Mme ALIBERT et M. AUGÉ.

M. Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-15 : Redevances 43 rue du globe

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations N°2019-92, du 9 décembre 2019 qui fixait les redevances mensuelles des professionnels de santé dont les cabinets sont situés au 43 rue du Globe. Une nouvelle infirmière a rejoint un cabinet d'infirmière, il convient de conclure une convention de mise à disposition et de voter le montant de sa redevance mensuelle.

Les tarifs applicables seront établi comme suit :

REDEVANCE (charges comprises) REZ-DE-CHAUSSEE DU 43 RUE DU GLOBE

Monsieur le Maire propose de maintenir la redevance mensuelle de 650 € (charges comprises) pour le rez-de-chaussée du logement occupé par la SCM GALZIN/POIROT, kinésithérapeutes-ostéopathes.

REDEVANCES (charges comprises) ETAGE DU LOGEMENT DU 43 RUE DU GLOBE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les redevances mensuelles suivantes :

Professionnel	Preneur	Pièce	Redevance
Cabinet d'infirmières 1*	Mme LEGRAND	Chambre 3	24 €
Cabinet d'infirmières 1*	Mme RAHOUX	Chambre 3	24 €
Cabinet d'infirmières 1*	Mme RIVIERE	Chambre 3	24 €
Cabinet d'infirmières 1*	Mme MANCARDO	Chambre 3	24 €
Cabinet d'infirmières 1*	Mme MARAVAL	Chambre 3	24 €
Cabinet d'infirmières 2*	Mme BOMPART	Chambre 2	40 €
Cabinet d'infirmières 2*	Mme GARCIA NAVIO	Chambre 2	40 €
Cabinet d'infirmières 2*	Mme THEVENIN	Chambre 2	40 €
Podologue -	Mme ROQUE VALETTE	Chambre 3	13 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les conventions de mise à disposition jusqu'à la remise en service de l'équipement médical.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE les redevances mensuelles telles que présentées ci-dessus ;
- DIT que les conventions de mise à disposition sont reconduites jusqu'à la remise en service de l'équipement médical ;
- DONNE son accord pour que Monsieur le Maire signe les avenants aux conventions ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec les médecins généralistes.

Ainsi fait à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul CHAMAYOU.

